

(A)

(N° 29.)

Chambre des Représentants.

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 1867.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapports faits, au nom de la commission, par M. DE ROSSIUS.

I

Demande du sieur Jean Pierre Léon SETTEGAST.

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né à Luxembourg, le 3 avril 1845.

Le 22 janvier 1862, il a pris du service en Belgique. Admis au régiment des guides, il a été nommé maréchal-des-logis-fourrier le 16 juillet 1866.

Ses chefs font de sa conduite un brillant et sympathique éloge.

Il s'engage à acquitter le droit d'enregistrement.

Votre commission, dès lors, vous propose de prendre sa demande en considération.

Le Rapporteur,

F. DE ROSSIUS.

Le Président,

H. DE BROUCKERE.

II

Demande des sieurs Jean et François PITERS.

MESSIEURS,

Les pétitionnaires sont nés à Eysden, Limbourg cédé, les 25 juillet 1807 et 4 février 1815.

En 1822, ils sont venus s'établir à Aubel avec leurs parents; ils n'ont pas cessé d'y résider depuis cette époque.

Le premier, Jean Pîtres, exerce la profession de maître menuisier, le second, François, celle de maître cordonnier.

Ils sont mariés tous deux et pères de famille, rangés, laborieux. Les autorités consultées les jugent dignes de la faveur qu'ils sollicitent.

L'art. 1^{er} de la loi du 30 décembre 1833, les affranchirait de l'obligation d'acquitter le droit d'enregistrement.

Votre commission vous propose de prendre leur demande en considération.

Le Rapporteur,

F. DE ROSSIUS.

Le Président,

H. DE BROUCKERE.
